

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse de France
<b>Band:</b>	6 (1960)
<b>Heft:</b>	4
 <b>Artikel:</b>	Le général et la romancière
<b>Autor:</b>	Berthoud, Dorette
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-849144">https://doi.org/10.5169/seals-849144</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE GÉNÉRAL ET LA ROMANCIÈRE

*Editions de la Baconnière, Neuchâtel*

Une histoire de l'émigration française en Suisse n'a jamais été faite. Deux seuls ouvrages en traitent d'une manière un peu détaillée, mais ils ne concernent que les cantons de Fribourg et de Soleure. Quel qu'en puisse être l'intérêt, ce livre ne prétend pas combler pareille lacune, mais plutôt apporter, à une étude d'ensemble, sa contribution. Car c'est par les cas particuliers que l'on pénètre le mieux dans la vie des émigrés, que l'on partage leurs privations et leurs plaisirs, que l'on devine les difficultés de leurs relations avec leurs hôtes, si différents souvent par les mœurs, la langue et la religion.

Ecrites deux fois la semaine ou davantage, au courant de la plume — une plume déliée et pointue — les lettres du général de Montesquiou à Mme de Montolieu, la romancière vaudoise, sont pleines de détails et de renseignements significatifs sur le petit groupe des constitutionnels et des orléanistes réfugiés en Suisse dont il était apparemment le chef. Sa haute situation à l'ancienne cour de France, sa culture, ses opinions avancées lui valaient des relations dans tous les pays et dans toutes les classes sociales. Sa conception des choses était celle d'un grand seigneur d'ancien régime, venu au peuple par droiture et générosité de cœur, mais conservant, avec beaucoup d'urbanité, le sens de l'honneur et l'habileté du courtisan, une morale élastique, une philosophie voltaire et de grands besoins d'argent.

## CHAPITRE PREMIER

### *Le général Montesquiou*

A l'automne de 1792, une armée républicaine française aux ordres du général Montesquiou venait de conquérir la Savoie et menaçait Genève. Retirés à Coppet depuis 1790, M. et Mme Necker s'étaient vus forcés de quitter leur château et de se replier avec leur fille, Mme de Staël, à Rolle, dans une maison que leur avait prêtée ou louée leur ami, M. Salomon de Sévery. Le 15 novembre, Mme de Staël écrivait au comte Louis de Narbonne, ancien ministre de Louis XVI, émigré en Angleterre :

« Il nous est arrivé ici une aventure assez singulière. Comme nous causions sur ces interminables et ennuyeuses affaires de Genève, mon père et ma mère, mon ami Bonstetten et moi, nos gens ouvrent la porte avec un grand fracas et nous annoncent le général Montesquiou. Déguisé à ne pas le reconnaître et le visage fort altéré, il nous dit qu'ayant reçu l'avis secret qu'il allait être arrêté de par un décret de l'Assemblée envoyé par un courrier, il s'était sauvé chez un magistrat de Genève (1) d'où il s'était embarqué sur le lac ; il venait nous demander asile et conseil. Ce malheureux homme m'a touchée. Il s'est bien conduit vis-à-vis de Genève et de la Suisse, et c'est peut-être cette modération qui l'a perdu. Il y avait à peine un quart d'heure que nous le consolions quand un aide de camp de M. de Muralt (2), commandant en chef du Pays de Vaud, est venu trouver mon père et lui a dit qu'on ne pouvait garder M. de Montesquiou si près des armées respectives et qu'il fal-

lait qu'il commençât par s'enfoncer dans l'intérieur du pays. C'était encore une triste nouvelle à dire à ce pauvre homme qui, ayant prêté le serment du 10 août (3), conquis la Savoie, reconnu la République, ne trouvera d'asile qu'à Londres et d'estime nulle part, et comment arriver en Angleterre ? L'Allemagne est impossible à traverser pour qui veut éviter les émigrés et la Suisse ne recevra pas un homme aussi marquant, tremblante comme elle est devant la puissance française. Toutes ces réflexions m'attristaient sur son sort, mais il a tari mon intérêt par la sécheresse de ses discours. Il n'avait d'indignation contre rien et cependant il jugeait comme nous. Il ne s'excusait point d'être resté, et cependant il n'avait pas plus d'enthousiasme que vous pour la nouvelle République. Enfin, il m'a paru préservé de son propre malheur par l'excès d'insensibilité qu'il témoignait pour celui des autres. Nous l'avons cependant fort soigné, et il est parti pour Berne d'où je ne sais ce qu'il deviendra. » (4).

De cette arrivée inattendue, un récit semblable nous a été conservé par une lettre de Bonstetten à son ami, l'écrivain J.-J. Füssli (5), de Zurich. Ce Bonstetten que

(1) Sir Francis d'Ivernois, ainsi appelé à cause de ses séjours en Angleterre, signataire des Traité de Carouge et de Landecy. 1757-1842.

(2) Guillaume-Bernard de Muralt. 1737-1796.

(3) Serment de Liberté-Egalité.

(4) Texte aimablement communiqué par M. Georges Solovieff qui va publier 200 lettres inédites de Mme de Staël au comte de Narbonne.

(5) Lettre datée de Nyon, le 14 novembre 1792. Bibliothèque de Zurich.

Mme de Staël traite en ami, c'était le bailli bernois de Nyon, Charles-Victor de Bonstetten, un bailli lettré, l'auteur de *L'Homme du Midi et de l'Homme du Nord*. Il interrogea le général sur les intentions des Français à l'égard de la Suisse.

« Si l'on vous attaquait, répondit celui-ci d'une voix rauque, l'on commettrait le plus grand des crimes. »

Ancien menin des enfants de France, protégé de Monsieur (6) et son premier écuyer, Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fezensac (7), seigneur d'Artagnan et de Maupertuis, avait compté jusqu'à la révolution parmi les plus fastueux seigneurs du royaume. Homme de lettres autant que d'épée, maréchal de camp dès 1780, reçu membre de l'Académie française par Suard en 1784, il avait été élu député de la noblesse de Paris aux Etats Généraux. La Législative l'avait appelé à la tête de l'armée des Alpes. Aussi ses rivaux militaires et ses adversaires politiques, tels que Danton, ne cessaiient-ils d'intriguer contre lui. Le 22 septembre 1792, il s'était vu destitué par la Convention de son commandement. Mesure qui d'ailleurs, à la nouvelle de l'occupation de la Savoie par ses troupes, avait été rapportée.

La conquête de ce pays par l'armée révolutionnaire plaçait la Suisse — et Genève qui venait de se faire comprendre dans la neutralité helvétique — en difficile situation. Clef du Pays de Vaud, cette cité qui, en 1584, avait conclu un traité d'alliance avec la France, pouvait craindre que le gouvernement républicain ne s'en réclamât pour forcer le passage. Aussi, malgré l'échauffement des esprits singulièrement divisés, le Petit Conseil avait-il décidé d'orienter sa politique vers la Suisse et de demander l'appui de Berne et de Zurich. Le 30 septembre, un millier de Bernois débarquaient à Genève, bientôt suivis par un corps de six cents Zuricois.

Aussitôt, en manière de protestation, Châteauneuf, l'envoyé de la République française, quittait la ville et Montesquiou commençait de l'investir du côté de Carouge. Quels ordres avait-il reçus ? D'assez contradictoires, en vérité, car la Convention oscillait entre l'occupation à main armée et une entente relative au retrait des contingents suisses. Toutefois, au moment d'approcher de la cité, le général s'était vu intimer par Servan (8), ministre de la guerre, l'ordre de prendre Genève de gré ou de force.

Montesquiou n'en avait pas tenu compte. Obéissant à sa sympathie pour la Suisse où il se savait des amis, il avait entrepris, sous sa propre responsabilité, de négocier. Commencé le 6 octobre, à Carouge, les entretiens succédèrent sur le ton le plus conciliant. L'arrivée de trois commissaires de la Convention ne les interrompit pas. Dans ses lettres adressées à Paris, le général se faisait ouvertement l'avocat de la partie adverse.

Cependant Clavière, un ancien proscrit de la République de Genève, devenu à Paris ministre des finances, ne cessait de le mettre en garde contre les délégués genevois : le doucereux Prévost-Cabanis, le patricien Lullin et d'Ivernois le fourbe. Il dénonçait la ville comme un repaire d'aristocrates et lui enjoignait « d'y pécher tous les trésors que la France y avait enfouis ». Dédaignant de répondre « à cette phrase de brigand », Montesquiou avait signé, le 21 octobre, dans la maison de commune, le Traité de Carouge. Après quoi, il avait retenu à dîner les Genevois et les avait harangués, se

déclarant soulagé d'un grand poids, car il eût, bien malgré lui, attaqué la ville.

Tout au contraire, les troupes se montraient furieuses de la solution pacifique. Clavière reprochait au général d'avoir admis une retraite des Suisses par échelons et de n'avoir point établi à Genève le règne de l'égalité. A Paris, le Conseil des ministres n'osa soumettre à la ratification de la Convention un traité aussi peu glorieux ; il ordonna à Montesquiou d'en négocier un autre. Les pourparlers reprurent au château de Landecy, mais dans le même esprit, et toujours par l'intermédiaire de Francis d'Ivernois. Le nouvel accord ne comportait que d'insignifiantes modifications. Accusé d'avoir compromis la dignité nationale, sur un rapport de Rovère, le 9 novembre, le général fut décrété d'arrestation. Dans la nuit du 12 au 13, le syndic de la garde en reçut, à Genève, la nouvelle. Il en avisa d'Ivernois.

« Le 13 au matin, a raconté Montesquiou, avant le jour, on vint me dire qu'un homme faisait des instances pour me parler ; je le fis entrer dans ma chambre. Attaché à mon sort par la seule impression que ma conduite lui avait faite et par cette estime qui console les bons de la haine des méchants, cet homme avait réussi à devancer le courrier parti avec l'ordre de ma destitution. Il m'assura que je n'avais pas plus d'une heure pour échapper aux ordres dont j'étais menacé. » (9).

Cet homme, c'était d'Ivernois. Montesquiou n'eut que le temps de rassembler ses papiers et de traverser le pont d'Arve. Il était sauvé.

A Rolle, le général qui se faisait appeler M. Dumont reprit donc la route, accompagné de d'Ivernois qui l'avait rejoint et qui le conduisit jusqu'à Berne. Auprès des magistrats, il fit sonner bien haut le service qu'il venait de rendre au Corps helvétique. Cela méritait considération. Leurs Excellences n'en hésitaient pas moins à héberger sur leur territoire un général de la République française. Aussi applaudirent-ils à son projet qui était d'aller s'établir à Bremgarten, dans le bailliage commun d'Argovie. Ce conseil lui était donné par le bailli Hottinger (10), de Zurich, auquel Bonstetten l'avait, semble-t-il, recommandé par l'intermédiaire de l'écrivain Füssli.

Le 4 décembre, le conseil de Bremgarten décidait d'accorder au chevalier de Rionel, qui se disait originaire de Grand, dans le Brabant, et qui n'était autre que Montesquiou, un permis d'établissement. On l'autorisait à louer une maison à son usage, mais à la condition de verser à la municipalité une redevance annuelle de 50 livres (11).

D. B.

(6) Le futur Louis XVIII.

(7) Du nom d'une terre située près de Tarbes. Le marquis était né à Paris, le 17 octobre 1739, fils du comte Pierre de Montesquiou.

(8) Joseph Servan de Gerbey. 1741-1808. Général et homme d'Etat, ministre de la guerre dans le cabinet girondin.

(9) Mémoire justificatif pour le citoyen français A.-P. Montesquiou, ci-devant général de l'armée des Alpes. Nov. 1792. p. 3.

(10) Hans-Heinrich Hottinger, 1734-1808, nommé pour la seconde fois, en 1790, bailli des bailliages inférieurs d'Argovie.

(11) Archives de la ville de Bremgarten. Bücherarchiv Nr. 57; zit. B. 57.